

TRIBUNE

DE L'IMMIGRATION



ENSEMBLE AVEC LA CGT
LUTTES CONTRE LES LOIS
PASQUA-BALLADUR

RETRAIT DES
PROJETS PASQUA

sommaire

Edito	3
Manifestation du 19 juin et ses suites	4
Dossier : Les lois Pasqua	
Réponse de la CGT	7
Jeunesse : exclusions	9
Sécurité sociale : la protection sociale	10
Comment mener la lutte	11
Le syndicat CGT et les libertés : "Les trains de la honte"	12
Vie syndicale nationale	
Mobilisations à Peugeot-Sochaux et les Métallos à l'Unesco	13
Le mal des banlieux au festival de la Fraternité	14
Comité régional CGT Rhône-Alpes	15
Congrès des Nettoyeurs	16
Comité régional CGT Midi-Pyrénées	17
La 6	

Tribune de l'immigration n° 12

Le prochain numéro de la Tribune portera notamment sur les questions ci-après :

- ☛ **Dossier : La Coopération**
- ☛ Témoignage du CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement)
- ☛ Actualités syndicales
- ☛ La TGB (La Très Grande Bibliothèque)
- ☛ Le point sur les abonnements



LA TRIBUNE DE L'IMMIGRATION

263, rue de Paris
93516 Montreuil Cedex
Tél. 48 18 81 35

Directeur de la publication
Jean Bellanger

Responsable de la rédaction
Gérard Chemouil

Responsable de la diffusion
Henri Lesage

Conception - Réalisation
Photocomposition Impression

PARIS PRO-MOTION

Tél. 47 97 45 56
Fax. 47 97 41 93

Améliorer les règles du jeu

Le patronat et le gouvernement n'aiment pas perdre ! Lorsque leurs objectifs ne sont pas atteints, notamment celui d'un plus grand profit, ils accusent généralement les salariés, de les empêcher de gagner et ils n'oublient pas les taxes pour récupérer leurs mises.

Mais aujourd'hui ça ne leur suffit plus ! C'est carrément la règle du jeu qu'ils veulent casser et changer dans l'espoir d'augmenter leurs gains. Encore faut-il convaincre leurs adversaires de cette nécessité.

Balladur est mis à contribution pour persuader les salariés. Avec son image de brave homme honnête et au nom du bon sens, garanti naturel, il va expliquer "que ça ne peut plus durer comme ça, que le nombre de chômeurs est inacceptable et qu'il faut tous faire des efforts". Il a même demandé à son copain Matteolli, qui lui s'y connaît bien, de chercher des solutions pour faire sauter les "obstacles structurels à l'emploi".

Les remèdes proposés correspondent tous aux exigences du patronat. Il s'agit de faire travailler les gens à la demande, de les payer moins et de réduire ces carcans que sont, à leurs yeux, les garanties collectives et la protection sociale.

Au nom de l'emploi, on essaie de faire avaler des potions dont les conséquences seront pires que le mal. L'expérience montre depuis des années que ces mesures aggravent la situation de l'emploi et enfoncent le pays dans la crise.

De la même manière, au nom de "l'insécurité" le travailleur immigré sert de cible. Pour rassurer une partie de son électorat, le gouvernement change, là aussi, la règle pour obtenir la nationalité française. Cela en complète opposition avec les valeurs humaines construites par le peuple français.

Changer les règles du jeu sur l'emploi et la nationalité, c'est multiplier le nombre des exclus. Les salariés français et immigrés connaissent le prix à payer. Que bon nombre d'entre eux refusent ensemble ces chantages et bien des projets seront remis en cause.

La situation est grave. Elle nécessite de tous et dans l'unité la plus large, de prendre des initiatives pour réellement améliorer les règles du jeu comme, à chaque étape de notre histoire, c'est par la lutte qu'elles progresseront.

Didier NIEL
Secrétaire de la CGT

Des suites au 19 juin

Au cours des derniers mois, de multiples initiatives ont été prises contre les Lois Pasqua/Balladur. Ainsi, les 10 et 11 mai 1993, manifestations et rassemblements ont été organisés pour s'opposer à la modification du Code de la Nationalité qui ramène ces jeunes à la condition d'étrangers, souhaitant acquérir la nationalité française.

D'autres initiatives ont été prises avec l'objectif d'alerter l'opinion, les salariés et tenter d'empêcher le vote d'un second texte portant, lui, sur les flux migratoires.

De nombreuses manifestations ont eu lieu, tel le 19 juin à Paris, Toulouse, Saint-Etienne, Nantes, etc. Le 18 juin à Lille, le 22 juin à Lyon, etc.

Ces actions unitaires ont rassemblé plus de 110 organisations, (associations, syndicats, partis). La CGT a été parmi les initiateurs de celles-ci.

L'expérience montre que des possibilités d'initiatives rassembleuses sur ces questions de société existent bien. Reste à les développer et surtout à les inscrire sur le terrain social.

D'autres actions ont eu lieu comme celle s'opposant "aux trains de la honte" au cours du mois de juillet.

Les condamnations, les inquiétudes, les demandes de retrait de projets venant d'horizons divers ont permis quelques reculs dès avant le vote de la loi, comme :

- l'accès aux soins des mineurs même s'ils ne sont pas en règle vis-à-vis de leurs droits au séjour ;
- le maintien du service des naturalisations qui garantit une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national...

Le Conseil constitutionnel a mis en cause 8 des 32 articles dont il avait été saisi sur la loi portant sur les flux migratoires. Cette décision est sans aucun doute en rapport avec l'émoi plus fortement exprimé encore que sur le Code de la Nationalité.

Le triptyque : droit au séjour, code de la nationalité, contrôle d'identité a été voté à l'Assemblée nationale. Le Conseil constitutionnel les a avalisés, pour l'essentiel.

Ces lois sont particulièrement dangereuses ; elles fabriquent des étrangers et des clandestins. Elles créent la culpabilisation, la crainte d'exprimer son mécontentement.

Elles considèrent l'immigré et sa famille comme des suspects en tout genre et les montrent du doigt au reste de la population.

C'est un engrenage de la xénophobie qui est mis en route.

Balladur et Pasqua espèrent-ils ainsi museler les luttes sociales dans les entreprises et les réactions dans les cités ?

A présent, il nous faut continuer à prendre des initiatives pour que ces lois soient déconsidérées, rejetées par les salariés, dans l'opinion et que leur coercition soit le moins opérationnelle possible.

Gérard Chemouil
Secteur Immigration



MESSAGES

**UGTT (Tunisie)
FEDERATION GENERALE
DE L'AGRICULTURE**

Au Secrétaire Général de la CGT

*Cher Camarade,
Recevez notre appui pour la
marche de contestation contre la
Loi PASQUA sur l'immigration qui
se déroulera le Samedi 19 Juin
1993 avec la participation de notre
frère Ismaïl SAHBANI, Secrétaire
général de l'UGTT, ainsi que le
soutien des travailleurs du Secteur
de l'Agriculture en Tunisie.*

*Le Bureau exécutif de la
Fédération générale de
l'Agriculture*

Des messages identiques ont été
adressés à la CGT par :

- la Fédération générale des
Municipaux,
- la Fédération générale des
Travaux publics,
- l'union régionale de Tunis de
l'UGTT

DOS

Le code de la nationalité

COMMUNIQUE CGL

Les lois Balladur - Pasqua

Il sera utile de se référer
aux publications de la CGT,
notamment celles du Secteur
et à l'argumentaire publié dans
Le Peuple (n° juin-juillet 1993)

Code de la nationalité

La CGT réaffirmait en 1987 la validité du Code et les principes auxquels elle est attachée. Le code actuel repose, déclarait-elle, sur l'ordonnance du 10 mai 1945. Ce n'est pas par hasard s'il a été promulgué après le 8 mai 1945, date de la victoire sur le nazisme.

Les libertés et la démocratie reconquises, il fallait se débarrasser des séquelles de l'occupation hitlérienne et du régime de Vichy. Réintégrer dans la nationalité française ceux déchus par le régime collaborationniste : tels le Général de Gaulle et les résistants contraints de quitter le pays pour poursuivre la lutte aux côtés des forces alliées, ceux qui luttèrent en France, mais aussi d'autres, comme les anciens combattants de la guerre 1914 - 1918, qui, pour le seul motif raciste qu'ils étaient israélites, furent déchus de la nationalité française et radiés de l'ordre de la légion d'honneur gagnée au prix de leur sang. La CGT ne veut rien oublier.

En prenant l'ordonnance du 10 mai 1945, le gouvernement de la République annulait d'une manière non équivoque l'application des théories de l'extrême-droite d'avant-guerre, comme celles des fascistes de Doriot et du PPF. Il créait d'autres conditions humaines pour ceux qui, nés dans un autre pays, voulaient vivre, travailler en France, acquérir la nationalité française.

Aujourd'hui, à la veille du vote du projet "Pasqua-Balladur", face à ce projet d'exclusion, il faut affirmer haut et fort la nécessité de construire du nouveau dans "l'égalité des droits" et rejeter le piège de la division et le poison du racisme.

*Extraits de l'intervention de la CGT
au Meeting de la Sorbonne
par Jean Bellanger
Jeudi 6 mai 1993*

COMMUNIQUE CGT

Conseil National pour l'intégration des populations immigrées

Mme Simone Veil, ministre d'État, ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville, a présenté les priorités de son ministère à l'égard de l'immigration, à l'occasion de l'installation du Conseil national pour l'intégration des populations immigrées.

Jean Bellanger, au nom de la Confédération a rappelé la conception de la CGT vis-à-vis d'un tel Conseil. Ce conseil de plus de 50 membres a été institué en mars dernier. Il succède au Conseil National des Populations Immigrées (CNPI), créé en juin 1984, qui lui-même remplaçait la Commission de la Main d'Œuvre Étrangère (mai 1973), où les syndicats pouvaient se faire entendre auprès du Comité Supérieur de l'Emploi sur les questions relatives à l'immigration. Ce Conseil ne doit pas être seulement une organisme d'informations et de rencontres, utile au gouvernement. Ce Conseil doit être un organisme de consultation où les "avis" sont pris en considération, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé, qu'il s'agisse de l'égalité des droits, du logement, du regroupement familial ou du droit d'asile.

Ce Conseil, aussi divers dans sa composition, devrait permettre de réagir dans la situation actuelle, face à l'exclusion et au racisme qui en découle.

Parmi les objectifs prioritaires favorisant l'insertion, le Conseil national de l'intégration devrait concentrer ses efforts et réflexions sur le mal-vivre des banlieues, marqué par le chômage et sur la solidarité avec les pays tiers d'où viennent la plupart des immigrés.

Montreuil, le 22 juillet 1993

La réponse de la CGT

Prises de position et actes

Lors d'une manifestation parisienne, Louis Viannet affirmait : *"Si nous parvenons à créer un courant populaire suffisamment fort, nous pourrons créer les conditions pour que les lois, votées ou pas, ne puissent pas entrer en application"*.

- Dès le début du mois de juin, la Confédération a rédigé et diffusé un argumentaire sur ces lois et le recul des droits que celles-ci prétendent légitimer.

Cet argumentaire sera actualisé prochainement.

- Les représentants de la CGT au Conseil d'Administration du Fonds d'Action Social (FAS) et des Commissions Régionales pour l'Insertion des Populations Immigrées (CRIPI) qui gèrent les fonds du FAS ont dit leur opposition aux lois Pasqua et/ou leurs inquiétudes quant à des mises en cause de l'existence du FAS à la suite d'observations de la Cour des Comptes.
- Une intervention a eu lieu le 20 juillet dans le cadre de la commission nationale pour l'intégration des Populations Immigrées.
- La CGT a participé à la journée d'action du 19 juin, contre les lois anti-immigrés, dans de très nombreuses villes du pays ; présente dans les collectifs constitués pour cette action, elle a été souvent à l'initiative de rassemblements, manifestations ou réunions publiques.

- La Fédération CGT des Cheminots s'est élevée contre l'utilisation de trains pour acheminer des étrangers en situation irrégulière vers des ports méditerranéens. Avec d'autres syndicats et des organisations antiracistes, elle a appelé à une manifestation à la gare de Lyon, le 12 juillet dernier. *"Les travailleurs immigrés ne sont pas responsables de la situation économique ni de la détérioration du climat social qui en découle. Comme beaucoup de français, ils sont parmi les principales victimes de la crise"* ont déclaré les cheminots. *"Le rôle du service public n'est pas de se mettre au service de la répression"*.

**La CGT s'oppose
résolument à ces
lois d'exclusions
faisant
des immigrés les
boucs émissaires
de la crise
économique et
sociale.**

Lois Balladur-Pasqua

La CGT mène un combat solidaire

La CGT s'oppose à des lois discriminatoires mais elle sait, par expérience, que la lutte est difficile.

Beaucoup de français, exposés à la précarité, aux mêmes exclusions, trompés ou égarés par des slogans simplistes et mensongers, approuvent des mesures injustes ; même dans nos rangs, tous ne comprennent pas la gravité des enjeux.

Aussi la CGT poursuivra son combat avec détermination ; elle a appris au cours de son histoire de conquêtes ouvrières, que tout recul des droits d'une catégorie de population conduit au recul des droits de tous, que toute mise en cause de libertés de certains mène à la mise en cause des libertés de tous.

Or les lois que nous combattons aujourd'hui sont porteuses :

- de recul de la citoyenneté
- de surveillance policière discriminatoire,
- de décisions administratives arbitraires c'est-à-dire sans les garanties judiciaires.

***Tout cet arsenal
juridique
ne concerne pas
que les immigrés***

***La CGT
le combat***

Quelques exemples d'actions connues

Il n'est pas possible d'énumérer toutes les actions ; citons à titre d'exemple certaines d'entre-elles :

PARIS, avec 20 000 personnes
MARSEILLE, LYON, BORDEAUX pour les grandes villes
METZ avec 500 personnes
ORLÉANS 500 personnes,
TOURS dans le Centre

EN RHONE-ALPES

BOURG EN BRESSE, GRENOBLE, SAINT-ETIENNE, VALENCE.

A PRIVAS dans l'Ardèche.

Près de 100 personnes se sont réunies le 24 juin pour s'informer sur les lois et se mobiliser pour les combattre.

**Aussi, c'est donc ensemble,
Français et Immigrés, que nous
devons nous retrouver pour les
libertés et la justice sociale !**

Contrôle d'identité

Des membres du gouvernement sont obligés d'intervenir face aux réactions que suscite l'amendement du député RPR Alain Marsaud qui appuie ces contrôles sur "tout élément permettant de présumer la qualité d'étranger autre que l'appartenance raciale".

Clause de style
pour faire passer en réalité
"la chasse au faciès".

Le gouvernement trie la jeunesse française

Des droits différents selon la parenté

Mais oui, c'est ce qu'implique la loi Pasqua au travers de la réforme du Code de la Nationalité...

- ❖ Ce projet de loi place les jeunes en première ligne et fragilise la situation, déjà bien souvent précaire, des jeunes étrangers.

Déjà, bien souvent privée d'emploi, de logement, mal dans sa peau, une grande partie de la jeunesse sera-t-elle privée de nationalité ? Parce qu'en fait c'est de cela dont il s'agit.

- ❖ Un jeune né en France de parents immigrés ne pourra être français qu'à partir de 16 ans (et jusqu'à 21 ans) et si il en fait la demande. Entre sa naissance et 16 ans, il ne sera pas français officiellement mais pas étranger dans les faits non plus puisqu'éduqué en France.
- ❖ De plus, si le jeune n'a pas fait sa demande entre 16 et 21 ans, il ne sera pas français mais en situation illégale s'il n'a pas ses papiers en tant qu'étranger résidant sur le sol français!

D'une part, tout cela ne règle en rien les problèmes de l'immigration, au contraire, puisque de cette façon nous allons voir le nombre de jeunes en situation illégale augmenter. En outre, au regard des relations existantes, bien souvent entre les jeunes et les parents, l'obligation de faire leur demande pour acquérir cette nationalité risque d'être perçue, par les parents, comme un reniement de la culture d'origine et de la famille.

Autre aspect : le mariage

Le texte initial prévoyait que le Maire pouvait faire appel au procureur afin de refuser le mariage d'un(e) français(e) avec un(e) jeune d'origine étrangère. Le Conseil constitutionnel a retiré cet aspect ; il n'en reste pas moins que, dans le cas d'un couple mixte, le jeune d'origine étrangère, sera suspecté pendant deux ans. Va-t-il bientôt falloir un certificat pour s'aimer ?

Enfin, ne devient pas français qui veut !

- ❖ Attention, seuls les "bons" étrangers pourront avoir la nationalité française. La demande pourra être refusée aux jeunes non "dociles" ou accusés de "troubler l'ordre public". En fait, c'est la porte ouverte à tout et n'importe quoi !

Jeunes français, jeunes immigrés, nous nous côtoyons dans nos villes, dans nos quartiers, sur nos lieux de travail, à l'ANPE, nous avons suivi le même parcours scolaire : Il serait justice que nous ayons les mêmes droits.

Isabelle MASSON

*Secrétaire
du Centre Confédéral de la Jeunesse*

Lois Balladur-Pasqua

Loin d'apaiser, un tel dispositif ne peut qu'attiser un contexte national et international, déjà fortement marqué depuis plusieurs années par la résurgence des thèses sécuritaires, la montée du racisme et de la xénophobie.

Au-delà, c'est toute une conception de la société et de ses valeurs, de l'homme et de ses droits, qui est remise en cause.

Certes, le Conseil Constitutionnel vient d'apporter quelques atténuations au texte voté, mais elles n'en modifient ni l'économie ni la portée et ne le rendent pas pour autant plus présentable ou moins condamnable. C'est notamment le cas pour le volet sécurité sociale du dispositif. Ce n'est pas la première fois que les travailleurs immigrés font l'objet de mesures discriminatoires dans le domaine de la sécurité sociale (*).

Après la réforme du Code de la Nationalité, la loi Pasqua sur la maîtrise des migrations et les conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers étend tout l'arsenal répressif à l'encontre des travailleurs immigrés et de leur famille.

Le fait nouveau, c'est que la loi Pasqua les étend et associe le droit à la sécurité sociale à la régularité du séjour et impose des tâches de caractère policier aux institutions de sécurité sociale.

Les dispositions qu'elle prévoit, notamment en matière d'application, consacrent en effet l'abandon des principes même de la sécurité sociale, tels qu'ils ressortent en particulier des articles L. 311-2 et L. 311-7, et selon lesquels la législation de la Sécurité sociale s'applique, tant en ce qui concerne les droits que les obligations, dès lors que le travailleur, quelle que soit sa nationalité ou sa situation, exerce une activité rémunérée pour le compte d'un employeur. Il est vrai que l'article L. 512-2 issu de la loi Barzach du 29 décembre 1986 avait créé un précédent dans le domaine des prestations familiales.

SECU : de la solidarité à l'exclusion

(*) Ainsi, depuis toujours en matière d'allocations familiales, les travailleurs immigrés hors de la CEE ne reçoivent pas les prestations de la législation française pour leurs enfants demeurés au pays, et ce, alors que les cotisations, elles, sont versées au taux fixé par la législation française. Plus encore, des mesures ont été prises par Mme Dufoix, alors ministre des Affaires sociales, pour restreindre le champ des allocataires, en supprimant le droit aux allocations familiales pour les enfants restés au pays, d'un travailleur immigré au chômage.

Mais la loi va encore plus loin puisqu'elle impose la vérification régulière des conditions de régularité du séjour des travailleurs étrangers et de leur famille, y compris en recourant aux fichiers des services de police. **Il s'agit bien de faire de la Sécurité Sociale et de ses agents les auxiliaires des services de police.**

Selon les dispositions prévues, les travailleurs et leurs ayants droit seraient privés de tous droits dès lors qu'il serait constaté qu'ils sont en situation irrégulière. Ils seraient privés de toute couverture maladie, maternité, vieillesse quand bien même ils auraient cotisé.

En matière de retraite, on atteint le comble. Ainsi, un travailleur étranger qui se serait acquis pendant des années, des droits à pension, pourraient tous les perdre si au moment de sa demande, il ne réside pas régulièrement en France. Il s'agit là d'une véritable spoliation. Ces dispositions et bien d'autres encore le montrent, la loi Pasqua porte gravement atteinte aux droits de l'homme, de la déontologie médicale - les médecins eux-mêmes ont protesté - mais aussi aux principes mêmes qui fondent notre sécurité sociale.

Ces dispositions ont été condamnées avec force par la CGT et notamment par ses administrateurs dans les Conseils d'Administration des Caisses Nationales de Sécurité Sociale, auxquelles le projet de la loi a été soumis. Le CNPF, la CFTC et l'UNAF l'ont soutenu.

Donat DECISIER
Administrateur CNAMTS
Secteur Protection Sociale

Lois Balladur-Pasqua

Mener la lutte !

Naturalisation : le service est maintenu

L'action massive des personnels pour le maintien de leur service et l'action plus large contre les lois Pasqua a permis ce succès pour l'emploi de 120 fonctionnaires et la garantie de l'unité de traitement pour l'ensemble du public concerné.

Effets Pasqua sur les fonctionnaires

- ❖ L'offensive actuelle contre les personnels des centres d'asile de la Préfecture de Police de Paris et les militants CGT est significative des méthodes et du but recherché.
- ❖ Le section d'asile du 19^e (celle d'Aubervilliers 93) comporte "aux guichets" des agents d'origine étrangère. Prenant prétexte d'un trafic de cartes de séjour et de prévarication d'un fonctionnaire qui restent à élucider totalement, la direction installe la suspicion et le rejet de ceux-ci. C'est ainsi qu'un agent a reçu la semaine dernière une décision de déplacement d'office, alors que son chef de service refuse de participer à ce "tri" de fonctionnaires "au contact des étrangers". Il s'agit là d'une mesure discriminatoire grave, illégale et anti-statutaire.

Les fonctionnaires s'engagent

- ❖ Le mouvement syndical CGT des fonctionnaires s'est investi dans la préparation et la participation à celle du 19 juin. Des distributions de tracts sont effectuées dans les services, des A.G. ont eu lieu... Citons brièvement le Ministère des Affaires sociales, l'OFRA, le SNADGI (Impôts), les Affaires culturelles (USPAC). Il s'agit d'un premier palier permettant d'ancrer et de faire progresser l'action.

Panique mortelle

- ❖ Depuis deux mois, le contrôle d'identité se développe et nul n'a vu un suédois, un belge ou une américaine être contrôlé.

Il semble bien que le profil de l'étranger qui a été la cible a été défini.

Oui, tout indique que la "chasse au faciès" se réinstalle.

Un climat de peur s'installe parmi les immigrés. Certains d'entre-eux ne peuvent supporter la pression quotidienne que crée la crainte d'être contrôlé et renvoyé dans leur pays d'origine.

André N'Kala s'est noyé dans la Seine en voulant échapper aux policiers. Geste inconsidéré dont il n'aurait pas mesuré le risque ?

Déjà en juillet dernier, une jeune togolaise avait trouvé la mort en se jetant du 4^e étage d'un immeuble à Garges-les-Gonesse, à l'occasion d'un contrôle d'identité.

Pierre JUDIT

Le syndicat et les libertés



LES TRAINS DE LA HONTE

Après les charters de l'expulsion dont Pasqua était l'initiateur, le Ministre de l'intérieur se propose d'utiliser le rail.

Le Ministre a demandé une étude à la SNCF pour que cette entreprise publique soit mise à contribution dans l'expulsion des immigrés. Les premiers "trains de la honte" devaient rouler vers la Méditerranée dès le début juillet. Les Fédérations Cheminots CGT et CFDT, avec notre Confédération et d'autres organisations (MRAP, SOS RACISME, PCF, LCR, CAIF) ont réagi et alerté l'opinion le 12 juillet 1993 avec un rassemblement Gare de Lyon.

Alphonse VERONESE, secrétaire de la CGT, y a pris la parole :

Aujourd'hui, personne ne pourra dire : "je ne savais pas, je n'ai pas été averti". Nous savons à quel degré d'infamie peuvent conduire les "Trains de la Honte".

C'est tout à l'honneur des syndicats CGT des Cheminots d'avoir alerté l'opinion et les travailleurs. Rien n'est plus important pour nous que la vie, la santé et la dignité des hommes et des femmes.

C'est pourquoi, la CGT appelle les travailleurs de France, Français et immigrés unis, à s'opposer à la mise en place par le gouvernement Balladur de ces "trains de la honte".

Organisons la chaîne de la solidarité qui rende l'espoir à ces hommes et ces femmes déracinés par les grands de la finance qui régissent le monde, pillent les pays d'émigration, jetant le tiers-monde dans la pauvreté et le sous-développement.

Organisons la chaîne de la solidarité pour ces hommes et ces femmes qui ont foi dans la France et notre peuple pour faire respecter les droits de l'homme, de la femme et de l'enfant.

Organisons la chaîne de la solidarité et d'une lutte efficace pour que les services publics soient rendus à leur seule et véritable mission : rendre des services de qualité au public, aux usagers pour mieux-vivre et travailler ensemble dans les villes et les villages.

Il y a là de quoi répondre à des besoins urgents créateurs d'emplois et facteurs de lutte réelle contre le chômage. C'est pourquoi, nous n'acceptons pas la

politique du bouc-émissaire comme nous nous refusons à nous replier sur nous-mêmes. On ne se sauvera pas de la crise en écartant ou en écrasant les autres, qui sont aussi nos frères. La pauvreté, utilisée pour pousser les gens à s'expatrier, à s'opposer jusqu'à se faire la guerre, n'est pas une fatalité.

C'est à nous tous qu'il appartient d'intervenir et d'agir pour une véritable insertion des populations immigrées en France et notamment au plan local. Elle suppose une opposition résolue aux lois Pasqua. L'insertion et une intégration véritable passent en réalité par l'égalité des droits sociaux et syndicaux, l'accès sans discrimination et dans toutes les localités à un logement social favorisant le regroupement familial, le renforcement de mesures répressives contre les patrons fraudeurs.

Enfin, tous, Français et Immigrés en France, en relation avec les syndicats et associations des pays du Tiers - Monde, nous avons besoin d'agir et de lutter pour une réelle coopération économique et financière, technique et scientifique qui sorte ces pays du sous-développement où ils s'enfoncent.

C'est la voie fondamentale pour une réelle et durable sortie de la crise, dans le respect des femmes et des hommes, et pour promouvoir des relations nouvelles entre tous les peuples.

Ensemble, là où nous travaillons et vivons, dans les entreprises et quartiers, groupons-nous pour faire échec aux mesures d'expulsion. C'est encore la meilleure façon d'empêcher l'existence des "Trains de la Honte".

VIE SYNDICALE

Peugeot -Sochaux

"Ne restons pas des victimes passives.

Réagissons en responsables ...

Réveillons ceux qui ne voient pas le danger"

Le gouvernement actuel nous montre du doigt, nous accuse de tous les maux dont souffre la société, met en place des lois qui font peur à tous les immigrés, fait l'amalgame entre chômeurs et immigrés "clandestins".

Tous ces projets ne font qu'alimenter et augmenter la tension du racisme et ses méfaits. Il n'y a qu'à voir les scènes qui se passent en Allemagne, des ressortissants turcs brûlés dans leurs maisons, des images insoutenables...

C'est une période grave devant laquelle il faut réagir afin de stopper ou faire reculer tout ce qui nous menace. Il faut que chacun de nous essaie de réveiller ceux qu'ils côtoient et leur explique tous les dangers. Il faut les amener à bouger, à participer aux manifestations revendicatives de rue, à défendre leurs droits, à se battre pour l'égalité des droits. **Il ne faut pas qu'on reste toujours victimes, sujets, c'est-à-dire non responsables...**

Dans notre vie individuelle et quotidienne, nous nous comportons comme des français : le travail, le bistrot, les loisirs... Nous payons nos impôts, nous respectons les lois ! Sauf que nous n'avons pas le droit de vote : pour cela il faut se battre pour avoir le droit de regard, sur la gestion des communes pour toutes les affaires nous concernant.

Kader BURHADDON

ATIONALE



Les métallos à l'Unesco

Des délégations venues de Lorraine, du Doubs, de Lyon et de la région parisienne ont déposé 1900 signatures de la pétition contre le racisme et l'exclusion à l'Unesco à Paris.

10 camarades ont été reçus par M. Yanish Simonides pendant plus d'une heure où ils ont **exposé des faits marquants du racisme dont ils sont victimes, dans les entreprises et dont sont victimes leurs familles dans leur quartier et à l'école.**



Le responsable des Libertés et du Droit de l'Homme à l'Unesco, en fin de discussion, a demandé d'envoyer un courrier décrivant la situation, à partir duquel il pourrait saisir "les autorités françaises".

Le 29 après-midi, les délégations ont évoqué la nécessité d'intervenir sur les questions du logement dans chaque entreprise et de créer les conditions d'une mobilisation sur cette question. La journée a rassemblé une quarantaine de camarades qui ont décidé de se revoir en octobre et de **continuer la pétition contre le racisme et l'exclusion afin de participer à l'initiative confédérale de fin d'année.**

Le mal des banlieues

C'est bien dans les banlieues que sont concentrés et aggravés tous les phénomènes liés à la crise du profit, une croissance de plus en plus financière, destructrice de l'emploi et du bien-vivre dans les quartiers, nous en connaissons tous les effets. Le journal Le Progrès, dans un dossier spécial, en met quelques-uns en avant.



TOUS AU PIED DU MUR !

Il faut, certes, favoriser le mouvement associatif, réhabiliter, aider à la responsabilisation des gens dans les quartiers sur les équipements collectifs mais la question centrale est qu'aujourd'hui le problème du mal vivre dans les banlieues ne peut être séparé des choix politiques, économiques et sociaux qui prédominent.

Nous ne manquons pas d'atouts ni de compétences dans la région, notamment : un service public encore de qualité, des bonnes volontés de partout, des équipes municipales qui font au mieux, des organisations syndicales qui agissent sur les lieux de travail pour les revendications, des règles de quartier et surtout un potentiel industriel national ; ce qui manque c'est l'argent et le travail. L'argent pour favoriser la formation, le retour à l'emploi, les équipements nécessaires dans la ville, bref, pour répondre aux besoins des populations, le besoin de travail, de s'éduquer et de bien vivre dans son quartier en sécurité.

Pour nous, organisation syndicale CGT, nous refusons depuis longtemps cette situation qui n'a rien de fatale. Nous ne pensons pas que les dernières mesures gouvernementales en ce qui concerne l'emploi, la protection sociale, l'immigration, la solidarité, les chômeurs puissent permettre des avancées, bien au contraire.

Nous ne pensons pas que la vente du patrimoine industriel, notamment les grands groupes puissants qui sont installés en Rhône-Alpes puissent favoriser l'embauche, la formation professionnelle, etc., bien au contraire !...

...Nous proposons au contraire de faire de ces entreprises et des services publics de l'Etat par le rassemblement de toutes les forces politiques, syndicales, associatives, qu'elles participent à la hauteur de leurs responsabilités qui sont grandes, à la lutte pour l'emploi, le mieux vivre dans les quartiers et le dégagement des moyens financiers pour les collectivités locales.

*Intervention CGT Rhône
au Festival de la Fraternité
Le 23 juin 1993*

La CGT et la vie régionale

La question relative à l'immigration fait l'objet d'une réflexion dans les régions. Voici deux exemples que l'on soumet à votre réflexion

Les immigrés sont souvent les premières victimes de la désindustrialisation et en plus du racisme. Ils sont parmi ceux qui luttent le plus pour la défense de l'emploi en France (mines, automobiles, B.T.P., textile, ...). La défense de l'industrie française passe aussi pour une bonne part par la capacité que nous avons à organiser les immigrés à la CGT.

Leur situation s'est dégradée comme celle des Français en général mais aussi du fait que le racisme s'est développé, que le

Le logement : nous devons avoir une préoccupation du logement social en général. //

(modernisation négociée) ?

Dans le cadre de la CRIPI, nos Camarades avaient réussi à faire réaliser une action de formation dans le plastique. Les jeunes semblaient contents, mais quelle analyse syndicale en ont fait nos structures ? Comment développer les coopérations région, UD, branches ?

Le schéma régional d'aménagement se met en place. De multiples façons, nous allons à un aménagement ségrégatif par l'argent mais aussi par la

Comité régional CGT Rhone-Alpes

FN fait un score important, particulièrement dans notre région. Le Gouvernement (PS) a mené une politique d'intégration qui s'appuie sur les mêmes bases que l'égalité pour les femmes (suppression des mesures spécifiques, travail de nuit des femmes...) SONACOTRA ne loge plus les immigrés mais ceux qui bougent, le FAS intervient pour tous les RMI. (...)

(...) On ne peut aborder la défense des immigrés sans une volonté de défendre tous les salariés. **Mais pour y arriver, il faut une activité spécifique, une organisation particulière, centrée sur l'entreprise. (...)**

faut agir et vite. C'est la revendication la plus importante après l'emploi pour les immigrés.

L'école : agir contre la dégradation de l'enseignement public.

La défense du SMIC.

La formation : la CGT a une forte responsabilité dans ce domaine vis-à-vis de l'immigration comme de l'ensemble des salariés, face aux mutations technologiques et aux questions de l'emploi et des classifications.

Quelle utilisation faisons-nous de l'accord FAS/FNE ?

Que devient cette question dans le cadre d'ARAVIS

création de zones géographiques spécialisées sur telle ou telle activité. Logement, transports collectifs, zone commerciale vont être profondément percutés.

Un tel schéma a aujourd'hui comme résultat, avec la casse industrielle, de concentrer la population (70 % de la population vit sur 20 % du territoire - vallée du Rhône et sillon alpin).

Ce qui donne l'impression que la population totale immigrée aurait augmentée.

Bernard CHATRON
Secrétaire Régional

Congrès des Nettoyeurs

Un Congrès dynamique, parfois houleux où chacun essaie de se faire entendre malgré la diversité due à l'origine, à la langue, aux conditions de travail, à la division entretenue par le patronat qui profite de cette diversité.

Vis à vis de syndiqués, délégués ou responsables qui se laisseraient vivre, les participants n'étaient pas tendres. Il ne faut pas être "des vendeurs de timbres" mais agir avec conviction comme ces femmes (et elles sont nombreuses) qui ont le courage de lutter telles Madame BOTELOYA, Madame IDIR, Patricia HOURIA, Roza...).

Il faut être organisé pour mieux se défendre.

Quand on est 200 000 salariés dans le Nettoyage, quand on forme une profession aussi importante, il faut prendre conscience de sa valeur, éviter la marginalisation parce que l'on est immigré, parce que l'on est une profession intégrée dans une grande Fédération des Ports-et-Docks.

Comme le demandait Ali SAWADOGO dans son rapport d'introduction :

- A quelle stratégie doit-on faire face dans le pays, à Paris ?
- Comment notre profession de nettoyage de locaux s'inscrit-elle dans cette stratégie ?
- Quelles sont les revendications qui sensibilisent le plus les salariés de notre branche ? Quel salaire minimum, quelle grille doit-on demander ? Comment améliorer la convention collective ?
- Comment organiser toutes ces entreprises, tous ces chantiers qui s'ouvrent chaque jour à Paris, tous ces salariés qui nous attendent ?
- Comment conduire la lutte dans chaque chantier et nous inscrire mieux dans les batailles professionnelles et inter-professionnelles pour imposer le respect et le développement des garanties pour tous ?
- De quelle direction de syndicat avons-nous besoin, comment améliorer l'activité collective du Bureau, de la Commission Exécutive, comme instrument de direction et d'impulsion de l'activité revendicative, au plus bas, dans chaque chantier, pour faire que chaque salarié se sente concerné par l'action ?

Nettoyeurs et nettoyeuses à Saint-Denis.

162 salariés participaient au Congrès en mai dernier :

72 femmes

90 hommes.

Katia, la plus jeune, travaille chez ONET, Mohamed est à quelques mois de la retraite et travaille à Paris.



La réponse du Congrès, à mon sens, a été la suivante :

- Mieux s'organiser pour mieux communiquer, décider et agir. Le vote d'une Commission Exécutive de 27 membres divers et responsables en est l'illustration.
- Se fixer des objectifs : formation - formation syndicale - formation des délégués, établir les projets de formation.

Des projets de formation sont en discussion avec la Fédération des AEFTI et son directeur Kamel JENDOUBI.

Communication - Information - Syndicalisation - organisation - formation - revendications, voilà les quelques mots clefs qui ont jalonné le Congrès.

Le mot de la fin serait peut-être celui de Camara Adama : "J'ai fait la grève à l'Hôpital Laennec, depuis 25 ans que je suis en France, j'ai compris que je ne peux lutter tout seul. Merci à celles et à ceux qui m'ont appris cela....".

Jean BELLANGER



Comité régional CGT MIDI-PYRÉNÉES

Emploi et logement

..... En Haute-Garonne, la réalité est tout autre que l'on soit Français ou immigrés. La situation est dramatique sur cette question :

- ◆ 10 200 sans domicile fixe ;
- ◆ 8 630 demandeurs de logements sociaux, soit 25 % du Parc HLM ;
- ◆ 83 % des locataires ayant un revenu inférieur à 7000 F.

.... Etre maghrébin ou noir est toujours un "handicap" spécifique dans l'accès au logement, mais aussi le "délit de faciès" obère également les chances de disposer d'un logement confortable et adapté aux besoins des ménages qui répondent pourtant aux critères de solvabilité définis par les organismes HLM.....

.... Les travailleurs isolés habitent également dans des logements qui présentent des caractères d'insalubrité. Ce serait le cas de plus de 80 % d'entre eux. La moitié environ partagerait avec d'autres un appartement ancien, 20 % occuperaient une pièce unique dans le centre, 15 % résideraient en foyer ou en hôtel, enfin 10 % dans les baraques.....

..... Nous dirons donc que rien n'est pire que le silence sur la question de "logement/immigration". Pour mettre en œuvre nos propositions, il y a deux lieux privilégiés : à l'entreprise et hors entreprise.

A l'entreprise d'abord

Là où se génèrent salaires directs et indirects. Comment intervenons-nous avec les salariés pour exiger que nos Comités d'entreprises puissent avoir un droit de décision sur la répartition du 1% logement qui doit être rétablie à sa dénomination pour toutes les entreprises privées et publiques et servir à loger les salariés partout et sans distinction ?

Hors de l'entreprise

Ensemble, jeunes, immigrés, salariés actifs et inactifs, nous devons exiger la démocratisation des Comités Départementaux de l'Habitat (CDH), donnant plus de poids aux représentants des salariés ainsi que la mise en place de véritables comités locaux de l'habitat, au plus près des travailleurs, composés des usagers, des élus, des gestionnaires, susceptibles de faire émerger les besoins en lien direct avec les CDH.

Jean-Luc ROS
Secteur Cadre de vie CGT
région Midi-Pyrénées

COMPTE-RENDU DE LA 6^e CONFÉRENCE DE L'UNION SYNDICALE DE LA CONSTRUCTION CGT ESSONNE

Le 8 avril 1993 s'est tenue à la Bourse du Travail d'Evry la 6^e Conférence de l'Union Syndicale de la Construction, avec la présence de 31 délégués représentant 19 syndicats.

Après le rapport d'introduction du Secrétaire général, Alaya ZAGHLOULA, un riche débat s'est établi, durant lequel une vingtaine de camarades sont intervenus.

L'après-midi, le débat a continué sur le partage du travail, la syndicalisation. 15 délégués ont pris la parole.

Aussi, la nécessité d'élire un collectif apte à assumer ces tâches.

La Conférence a élu à l'unanimité :

Alaya ZAGHLOULA STPEE	Secrétaire général
Jean-Yves GUEGUEN PHENIX	Secrétaire à l'organisation
Macedo ARNALDO PACHOT	Secrétaire pol. financière
Jean-Pierre MARTINEZ SCREG	Membre
Martins MANUEL SAEP	Membre
Americo RIBEIRO PHENIX	Membre
Pinto MARCOS BOUYGUES	Membre

Après la clôture de la Conférence, une sympathique cérémonie pour le camarade Mohamed SAHLI s'est déroulée en présence de tous les délégués de la Conférence ainsi que celle des camarades de l'Union départementale.

RENCONTRES CGT/FAS

Propositions de la CGT

- ▲ La CGT est intervenue à diverses reprises auprès du ministère de la Solidarité notamment avec le syndicat CGT du FAS et la fédération des Services publics le 18 juin concernant le statut des personnels au Conseil national de l'Immigration du 22 juin
- ▲ Pour garantir l'autonomie du FAS la CGT propose un échange avec les administrations du FAS et des CRIPI à la rentrée de septembre sur les thèmes précis :
 - ❶ Fonctionnement démocratique du FAS et des CRIPI. Rôle des partenaires.
 - ❷ Réflexion sur l'application des orientations et priorités définies par le C.A. du FAS.
 - ❸ L'insertion telle qu'elle est vécue au niveau des régions, ...
 - logement et cadre de vie,
 - formation et cadre de vie,
 - vie associative et environnement
 - ❹ Echange sur la politique de la ville avec ses actions

Le 9 septembre 1993

La CGT, pour sa part, réunira ses représentants nationaux et régionaux (FAS et CRIPI)

Les régions CGT Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Rhône-Alpes, Provence-Côte d'Azur... se sont exprimées dans le cadre des Commissions Régionales d'Insertion des Populations Immigrées (CRIPI) pour le maintien et l'évolution du FAS et pour condamner les exclusions dont sont victimes les populations immigrées.

Déclaration de la CGT au Conseil d'administration du FAS

Le Fonds d'Action Social reste nécessaire pour permettre une véritable insertion des populations immigrées et leur éviter toute marginalisation. La Cour des comptes n'a pas cru bon d'examiner quelques dossiers, pourtant critique, comme ceux du logement où des sociétés gestionnaires ont souvent été interpellées par des membres du Conseil d'administration et notamment par le groupe de travail "logement".

Par contre la Cour des comptes a mis en évidence quelques anomalies qui peuvent être corrigées, quelques abus qui doivent être condamnés.

Il ne s'agit pas, pour autant, de chercher, je ne sais quelque "bouc émissaire" ou quelque "sorcière mal aimée" qu'il faudrait chasser. L'établissement doit pouvoir, normalement, répondre efficacement à la mission qui lui est confiée.

Si le fonctionnement du FAS a eu des difficultés, elles ne sont pas toutes dues à la croissance de ces dernières années où l'établissement a vu tripler, en trente ans, le nombre des organisations subventionnées.

Ces difficultés sont dues plutôt :

- à la non application des orientations et des priorités définies par le C.A.,
- à la dispersion, l'éparpillement, voire le "saupoudrage" apparent des subventions, dans la mesure où le milieu associatif n'est pas suffisamment valorisé, dans un processus d'insertion,
- aux poids des tutelles tiraillées entre les consignes du pouvoir et l'autonomie de l'établissement.

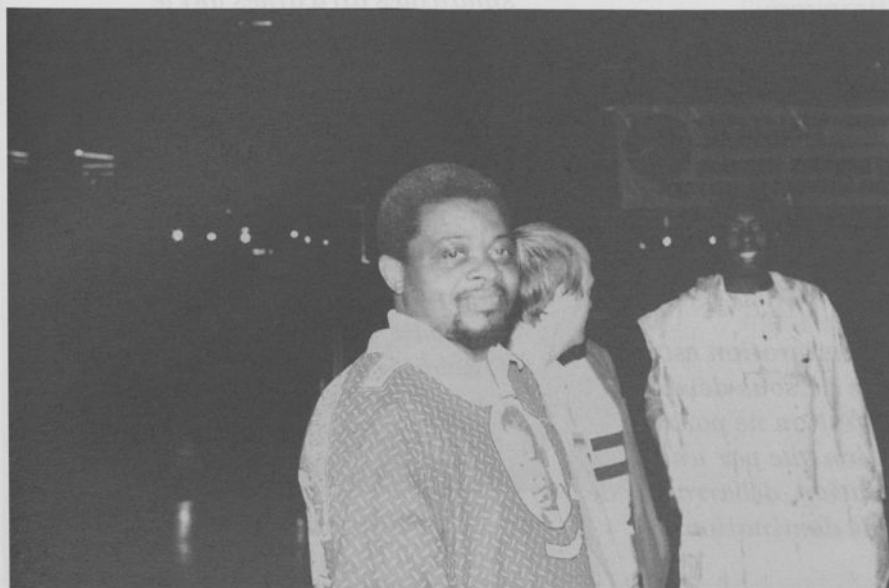


SOLIDARITE INTERNATIONALE

La Nuit africaine

Le 19 juin 1993, plusieurs centaines d'africains se sont rassemblés dans le patio de la Confédération CGT à Montreuil

Nous vous communiquons la fin de l'intervention de Monsieur Hassan SUNMONU, secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Syndicale africaine.



(...) Désormais les peuples africains sont engagés à ciel ouvert dans un processus de démocratisation, certes cahoteux, mais obligé pour être en phase avec le reste du monde.

Et cette situation très difficile sur le plan économique, génère des conflits sociaux dans lesquels les travailleurs prennent une part de plus en plus importante pour s'opposer à des mesures aussi draconiennes que celles du FMI ou de la BM avec leur PAS orthodoxe, véritable remède de cheval, dont l'Afrique n'attend rien de positif. (...)

LA CGT ACCUEILLE L'AFRIQUE

**Après la
manifestation
contre les
projets
Pasqua,
Lydia
Brovelli,
secrétaire
confédérale,
inaugurait la
grande nuit
de l'Afrique**

"Au nom du Bureau confédéral, je vous souhaite la bienvenue au siège de la CGT pour cette grande nuit de l'Afrique organisée par la FETAF et placée sous le patronage de l'Organisation d'Unité Syndicale Africaine (OUSA).....

... Cette nuit de l'Afrique prolonge cette journée de lutte contre les projets de lois qui menacent les conditions d'existence des travailleurs immigrés et de leurs familles.

La CGT s'est toujours opposée aux tentatives de diviser les travailleurs, comme elle a constamment dénoncé les politiques présentant les travailleurs immigrés comme les responsables de la crise et de l'aggravation du chômage.

En combattant cette politique de discrimination et d'exclusion dirigée contre les travailleurs immigrés, ce n'est pas seulement un engagement solidaire envers les travailleurs menacés, c'est aussi un engagement responsable de la CGT de défendre les principes républicains, les libertés démocratiques et les Droits de l'Homme dans notre pays....

.... Cette journée n'est qu'une étape contre cette politique. Pour sa part, la CGT poursuivra son action contre tout ce qui constitue une atteinte à la dignité humaine et pour cela nous ne relâcherons pas nos efforts afin que se développent des initiatives unitaires sans exclusive, avec tous ceux qui sont attachés à la défense des Droits de l'Homme dans notre pays.

Pour la CGT, l'immigration est l'une des conséquences du sous-développement. Cette question ne pourra trouver de solution que par une véritable coopération, débarrassée de toute stratégie de domination.

Une coopération tournée vers la satisfaction des besoins des peuples.

Ce n'est pas par la mise en œuvre des plans d'aménagement structurel, le libéralisme sauvage et le démantèlement des entreprises nationales dictés par le FMI que l'on créera les conditions du développement et la création d'emplois sur le continent africain.....

.... Pour la CGT, l'aide humanitaire doit être dégagée de toute stratégie hégémonique.

Comme vous pouvez le constater, le Nouvel Ordre, que certains veulent imposer aux travailleurs et aux peuples du monde, demande plus que jamais une large concertation du mouvement syndical international.

C'est sur cette voie que la CGT entend développer ses initiatives pour répondre aux vrais défis auxquels sont confrontés les salariés à travers le monde, comme l'extension du chômage et l'aggravation dans tous les domaines du sous-développement.....

.... C'est dans cet esprit, que nous entendons renforcer notre coopération avec toutes les organisations syndicales africaines qui le souhaitent, cela indépendamment de l'affiliation internationale des unes ou des autres.

C'est tout le sens que nous donnons à notre coopération avec l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine. Coopération que nous souhaitons renforcer pour répondre aux intérêts véritables des travailleurs de France et d'Afrique.....

**.... Vive l'amitié et la solidarité
entre l'OUSA et la CGT.**

**Plein succès à la nuit
de l'Afrique.**

Événements d'Allemagne

Communiqué de Presse

Plus jamais ça !



Les néo-nazis ont frappé encore une fois la communauté turque en Allemagne. Dans la nuit du 29 au 30 mai 1993, cinq personnes originaires de Turquie, vivant à Solingen (près de Cologne) ont trouvé la mort suite à un incendie d'origine criminelle perpétré par des néo-nazis.

Cela ne fait même pas un an que trois personnes avaient trouvé la mort dans les mêmes conditions à Molln.

Quand donc ces crimes racistes vont-ils cesser ?

Les immigrés de Turquie résidant en France sont sous le choc de ces événements horribles et inhumains. Certes, les auteurs de ces assassinats sont des néo-nazis, mais les différentes politiques migratoires et les discours de certains responsables politiques ne servent-ils pas à ouvrir la voie à ces actes criminels ?

L'ATT exprime ses préoccupations que les différentes propositions de lois sur les immigrés en France, n'aboutissent aux mêmes conséquences et que les milieux racistes peuvent utiliser à leur tour ces arguments pour passer à des actes semblables à l'encontre des immigrés vivant en France.

L'ATT estime qu'une politique efficace contre le racisme passe avant tout par l'égalité des droits pour tous les résidents des pays concernés. Elle peut se faire également en cherchant des véritables solutions aux problèmes de la société et non pas en désignant les populations issues de l'immigration comme responsables de tous les maux de la société.

Nous demandons expressément aux autorités allemandes que les auteurs des crimes racistes soient châtiés de manière exemplaire.

L'ATT appelle toutes les forces démocratiques et anti-racistes à exprimer leur indignation devant de tels actes ignobles et inhumains et à participer à la manifestation.

**Association
des Travailleurs
de Turquie
(ATT)**



NOUVELLES BREVES SYNDICALES - NOUVELLES BREVES SYNDICALES - NOUVELLES BREVES SYNDICALES - NOUVELLES BREVES SYNDICALES - NOUVELLES BREVES SYNDICALES

◆ **Ripostes aux lois Pasqua**

→ Le Syndicat CGT du Conseil général de Seine-et-Marne participe activement au Collectif contre le racisme et le fascisme. A ce titre il prépare la riposte aux mesures Pasqua.

→ L'UD-CGT de Haute-Savoie nous fait savoir qu'une Commission départementale Immigration vient de voir le jour.

Une diffusion de 250 "Tribune de l'Immigration" est prévue auprès des U.L. et des grandes entreprises. Un responsable du Collectif départemental participera à la Commission nationale de l'immigration.

◆ **Dans le courrier départemental de l'UD de Lyon**

"Protocole d'accord Comité régional CGT-Rhône-Alpes/UGTA - WILAYA de Tizi-ouzou."

Lancement d'une souscription pour équiper l'UGTA de Tizi-Ouzou de matériel informatique pour le développement de l'information et de la communication ainsi que l'aide à la gestion de l'Organisation.

◆ **LA CGT ADHERE AU FORUM**

A. Véronèse, secrétaire confédéral a confirmé l'engagement de la CGT au Forum des Migrants des Communautés Européennes à Bruxelles, le 22 juillet 1993.

"(...) Comme vous le savez, nous sommes très attachés à l'action pour un nouvel ordre économique international visant à l'instauration de relations économiques et commerciales, techniques et scientifiques répondant aux besoins des peuples sur les différents continents.

Ainsi pourront naître et se développer de nouvelles solidarités rapprochant les travailleurs et les peuples, facteurs d'une croissance positive, pour le progrès et la paix.

Ouverts au dialogue et à la concertation la plus large au plan syndical comme avec le mouvement associatif, nous sommes convaincus de la possibilité d'agir en commun.

C'est en fonction de toutes ces considérations principales que nous posons notre candidature en tant que MEMBRE OBSERVATEUR de votre Association Internationale. (...)

◆ **FORMATION CGT - AEFTI**

Le syndicat CGT des Nettoyeurs a rencontré la fédération des AEFTI. Les deux organisations se sont accordées sur "Un projet de formation continue". L'étude sera discutée, amendée, votée, présentée et défendue par les travailleurs et leur syndicat...

Un projet analogue est en discussion avec le syndicat Intérim Manpower.

80 F

**ABONNEMENT
LA TRIBUNE DE L'IMMIGRATION : 1 an**

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Entreprise :

U.D : Fédération :

Ci-joint un chèque de 80 F à l'ordre de "La Tribune" pour recevoir pendant toute l'année la revue à mon domicile.

Bulletin à retourner : La Tribune de l'Immigration - Case 432 - 263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex

Vous désirez informer les lecteurs de la Tribune de votre activité, faites-le brièvement à partir de ce schéma.

CONTRIBUTION POUR LA "TRIBUNE DE L'IMMIGRATION

Adresser à : **La Tribune de l'Immigration de la CGT**
263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex
Tél. 48 18 81 35

"NOUVELLES BREVES SYNDICALES"

Nom de l'Entreprise

Fédération

Localité

Action rapportée pour les lecteurs de la Tribune (grève, pétition, démarche spécifique...)

*Texte de quelques
lignes qui sera repris
dans La Tribune sous
la rubrique "Nouvelles
brèves syndicales"*

Nombre de personnes concernées

Aboutissement éventuel : Salaires, primes, sécurité, etc.

Nom et adresse du correspondant

TRIBUNE DE L'IMMIGRATION



7^e CONFÉRENCE NATIONALE DE L'IMMIGRATION



MONTREUIL : 11-12 juin 1992

Journal de la CGT pour les travailleurs immigrés - ISSN : 0980-038 - Prix : 20 F - N° SPÉCIAL - Avril 1992

TRIBUNE DE L'IMMIGRATION



**ENSEMBLE
pour
AGIR
contre
LE RACISME**



Journal de la CGT pour les travailleurs immigrés - ISSN : 0980-038 - Prix : 20 F - N° 8 - Janvier - Février 1993

**La Tribune de l'Immigration sera présente
au stand de La Vie ouvrière
à la fête de l'Humanité.**

TRIBUNE DE L'IMMIGRATION



LES PRUD'HOMMES Les élections



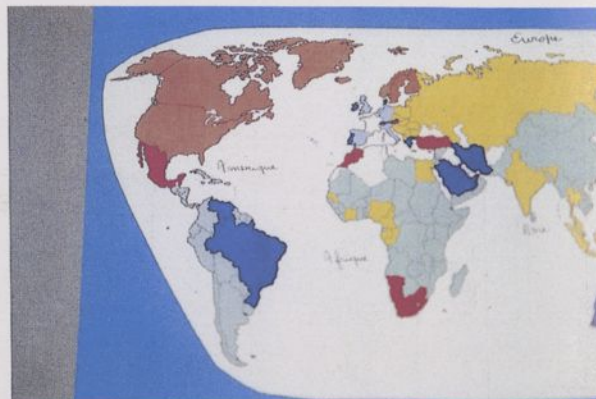
9 décembre 1992

Journal de la CGT pour les travailleurs immigrés - ISSN : 0980-038 - Prix : 20 F - N° 7 - Octobre 1992 - Photo: Courtois - P. Rousseau/AG2A Press

TRIBUNE DE L'IMMIGRATION



ENSEMBLE avec la CGT Contre la dette - Pour la coopération



Journal de la CGT pour les travailleurs immigrés - ISSN : 0980-038 - Prix : 20 F - N° 13 - Mai - Juin 1993